



Délais de carence assedic 4 mois + cae

Par **trystan17**, le **19/09/2009** à **21:41**

Bonjour,

Suite à une démission, j'ai délai de carence de 4 mois vis-à-vis des assedic, je le savais et m'y étais préparée.

Je n'ai donc pas d'indemnités pour le moment. Si je postule pour un CAE avant d'avoir présenté mon dossier en commission (23/11/2009), le début du contrat est prévu pour début octobre. Aurais-je droit à une indemnité en complément une fois que mon dossier aura été éventuellement accepté.

Si j'accepte un contrat en CDD est-ce que mon délai de carence de 4 mois est repoussé ou bien il court toujours ?

Et enfin si mon dossier est accepté en commission est ce que je devrais attendre un mois échu pour percevoir mes indemnités ou bien juste 7 jours.

J'espère que mon dossier sera validé, j'ai occupé un cdd d'un mois depuis mon inscription, j'ai postulé plusieurs fois et reçu différentes réponses, évidemment je poursuis mes recherches.

Je vous remercie tous et toutes pour les réponses que vous pourrez m'apporter.